

Banque Cantonale du Jura SA

DIVIDENDE EXERCICE 2013

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 24 avril 2014
a fixé le dividende de l'exercice 2013 à

CHF 1.80 brut par titre

Contre remise du coupon No 8, le dividende est payable dès le 2 mai 2014, sans frais, sous déduction de l'impôt anticipé de 35%, auprès de tous les guichets de la Banque Cantonale du Jura, ainsi qu'aux guichets de toutes les banques membres de l'Union des Banques Cantionales Suisses.

Le Conseil d'administration
Porrentruy, le 24 avril 2014

121157

 **Banque Cantonale
du Jura**